

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures quinze, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2019
Séance du 26 juin 2019

N° 41

Objet : Mise en place et cofinancement d'une action externalisée de médiation pour l'accueil des gens du voyage au titre des grands passages 2019

Est nommé: secrétaire de séance BONNET Brigitte

Etaient présents :

AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au n° 13, puis du rapport n° 25 au dernier rapport), BONNET Martine, BONZI Maryse, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 16), ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n° 30), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 02), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (jusqu'au rapport n° 13), VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
BREMOND Danièle a donné pouvoir à COMBE Gérard
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAREL Serge
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°02)
REBOUL Childéric a donné pouvoir à CAZERES Benoit
URQUIZAR Danièle, a donné pouvoir à SUZOR Pierre
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BRUN Patricia a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAZAL Ambroise, a donné pouvoir à ESMIOL Gérard

Etaient excusés :

ACCIAI Bruno
AUBERT Serge
AUZET Eric
AUZET Guy
BALIQUE François
BAUDOUI MAUREL Marie Anne
BLOT Michel
BOURJAC Jean Marie

DE VALCKENAERE Gilles
FLORES Sylvain
GRAVIERE Remy
LEJOSNE Patrick,
MUNOZ MALDONADO Julien
NICOLOSI Philip,
PAYAN Claude
PELESTOR Michel

ROCHAT Jacques,
RONDEAU Daniel
THONNATTE Lionel
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE
le 26/06/2019

Monsieur Gérard ESMIOL, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, l'Etat a sollicité les collectivités territoriales afin qu'elles puissent s'organiser pour rechercher et proposer une solution satisfaisante pour l'accueil des grands passages en l'absence d'aire dédiée dans le département.

L'Association départementale des Maires de France rassemblant les 6 EPCI du département a commandé une étude afin de trouver un ou plusieurs terrains adaptés pour réaliser cette aire de grand passage (délibération n°30 du 21 septembre 2017). Dans ce cadre, une entente départementale a été convenue afin de répartir les frais inhérents à cette étude.

A ce jour, aucun terrain n'a encore été identifié ni aménagé. L'occupation illégale de terrains sur diverses communes est constatée chaque année, générant des tensions entre les différents partenaires et la population et nécessitant souvent une médiation en vue d'apaisement de la situation.

Afin d'assurer cette médiation, l'Etat propose le recours à un prestataire extérieur qui emploiera un médiateur « gens du voyage ». Le prestataire retenu est l'association Saint-Nabor services, actuel gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Solheillet (Sisteron).

Le rôle dévolu au médiateur est le suivant :

- Collecter autant que possible les informations concernant les projets de passages et d'installations des groupes itinérants ;
- Identifier et analyser les différentes composantes de chaque situation pour apporter une solution adéquate ;
- Intervenir dans les cas de stationnements spontanés et imprévus ;
- Rechercher des solutions négociées à la fois satisfaisantes pour les collectivités concernées et pour les groupes ;
- Elaborer des conventions d'occupation du site si nécessaire ;
- Assurer le suivi des stationnements en cours ;
- Informer les partenaires (préfecture et sous-préfectures, collectivités) des stationnements en cours et de leur déroulement ;
- Faire un bilan de l'action à l'issue de la période estivale.

La mission s'étend du 15 juin au 31 août 2019 et concerne exclusivement le département des Alpes de Haute Provence. Le coût de cette mission s'élève à 22 000 €.

Cette mission donne lieu à un conventionnement « mise en place et financement d'une action externalisée de médiation pour l'accueil des gens du voyage au titre des grands passages (saison 2019) » avec l'Etat, le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et les 6 EPCI du département.

Afin de financer cette mission l'Etat sollicite les collectivités dans le cadre d'un co-financement. Le co-financement des EPCI du département est proposé selon les règles de l'entente départementale.

Ainsi le plan de financement proposé est le suivant :

Etat	15 000,00 €
Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence	1 500,00 €
EPCI	5 500,00 €
Dont Communauté d'agglomération, Durance Luberon Verdon Agglomération	2 423,00 €
Dont Communauté d'agglomération, Provence Alpes Agglomération	1 994,00 €
Dont Communauté de commune, Sisteronais-Buëch	530,00 €
Dont Communauté de communes, Jabron Lure Vançon Durance	225,00 €
Dont Communauté de communes, Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	95,00 €
Dont Communauté de communes, Haute-Provence Pays de Banon	82,00 €
Dont Communauté de communes, Pays de Forcalquier-Montagne de Lure	80,00 €
Dont Communauté de Communes, Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	71,00 €
TOTAL	22 000,00 €

Il vous est proposé :

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention « mise en place et financement d'une action externalisée de médiation pour l'accueil des gens du voyage au titre des grands passages (saison 2019) »
- D'accepter le plan de financement indiqué dans la convention et proposé ci-dessus
- D'autoriser le versement de 1 994,00 € au bénéfice de l'association Saint-Nabor Services selon les termes de la convention.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



